

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/12/2023

L'an 2023 et le 12 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

## Excusé :

M. TAUPIN Jacques

## Absents :

M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
05/12/2023

## ATTRIBUTION DES BONS DE CHAUFFAGE

Date d'affichage  
05/12/2023

Par délibération n°10/2023 en date du 20 mars 2023, le conseil d'administration avait accepté de reconduire l'aide au chauffage pour l'année 2023 et de la fixer à 260 € par foyer dans la limite de 3 foyers.

réf : 12/23

3 foyers remplissent les conditions pour bénéficier de cette aide.

Vote : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'attribuer l'aide au chauffage aux 3 foyers retenus.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

14/12/23

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

Transmis le 14/12/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 13 décembre 2023

Le Président

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/12/2023

L'an 2023 et le 12 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

## Excusé :

M. TAUPIN Jacques

## Absents :

M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation

05/12/2023

## AIDES EXCEPTIONNELLES

Date d'affichage

05/12/2023

Par délibération n°11/2023 en date du 20 mars 2023, le conseil d'administration avait accepté d'allouer une enveloppe de 800 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2023.

réf : 13/23

3 foyers avaient fait des demandes d'aide au chauffage mais ils ne peuvent pas en bénéficier car leurs ressources sont légèrement supérieures aux critères d'attribution requis.

Vote : à l'unanimité

Cependant, ces personnes âgées sont, en majorité, locataires de leurs logements et doivent faire face à des dépenses énergétiques en hausse.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

14/12/23

Compte-tenu de leurs âges, de leurs situations familiales et de l'urgence sociale, Madame la Vice-Présidente propose d'accorder à chaque foyer une aide exceptionnelle d'un montant équivalent au bon de chauffage, à savoir 260 € par foyer.

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

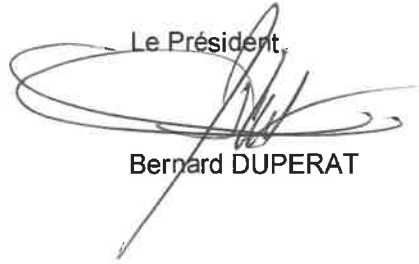
Transmis le 14/12/23

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'attribuer à chacun de ces foyers une aide exceptionnelle de 260 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 13 décembre 2023

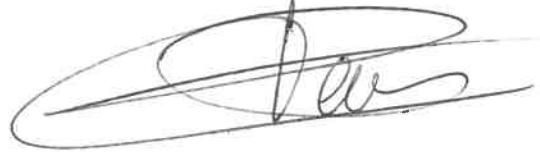
Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/12/2023

L'an 2023 et le 12 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

## Excusé :

M. TAUPIN Jacques

## Absents :

M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
05/12/2023

## AIDE EXCEPTIONNELLE

Date d'affichage  
05/12/2023

Madame la Vice-Présidente informe que le CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny a demandé une aide financière pour un jeune de Marmagne fréquentant cet établissement.

réf : 13bis/23

Elle rappelle que le CFA avait déjà fait une demande d'aide en mars 2023 à laquelle le CCAS avait répondu favorablement pour un montant de 250 €.

Vote : à l'unanimité

Elle rappelle aussi que par délibération n°11/2023 en date du 20 mars 2023, le conseil d'administration avait accepté d'allouer une enveloppe de 800 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2023.

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

14/12/23

Ce budget étant totalement alloué pour l'année 2023, Madame la Vice-Présidente propose que le CFA de Sorigny reporte sa demande l'année prochaine afin que le CCAS l'étudie dans le cadre du budget 2024.

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le 14/12/23

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration est d'accord pour ce report de décision.

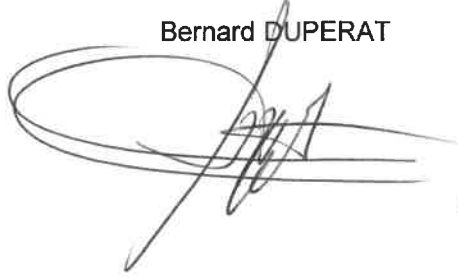
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 13 décembre 2023

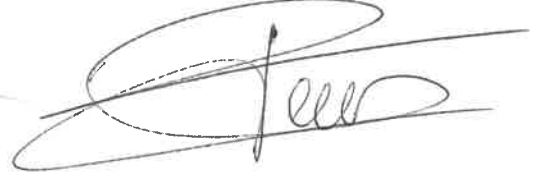
Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a series of sharp, intersecting strokes on the right.

Alexandre DENIS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a more fluid, cursive-style signature on the right.